



Annexe 1 – Note de synthèse Conseil Municipal du 4 février 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 **SUPPORT DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES** **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**

Rappel réglementaire :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Préalablement, dans un délai maximal de 10 semaines précédant l'examen du budget, le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est donc le support du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Il doit contenir les éléments suivants :

- Orientations budgétaires, en investissement et fonctionnement, en précisant les hypothèses retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec la communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissement, dépenses et recettes ;
- Etat de la dette ;
- Etat des ressources humaines ;
- La synthèse des budgets annexes ;
 - Pôle de santé ;
 - Assainissement.

Il fera également le point, en 1^{ère} partie, sur le contexte général socio-économique, et sur le projet de loi de finances pour 2025, étant entendu que les éléments développés sont le reflet de la situation **au 24 janvier 2025**.

Préambule

Depuis le début de la mandature, chaque année connaît une crise, qu'elle soit sanitaire, économique ou politique. Ainsi, pour le budget 2025, la situation est inédite sous la 5^{ème} République, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas été adopté, il en est de même pour le projet de la loi de finances de la sécurité sociale.

A ce jour, c'est une loi spéciale qui permet aux finances de l'État d'assurer « le service minimal » et de doter le pays d'un budget

Pendant ce temps, les services communaux sont toujours aux avant-postes pour donner le meilleur aux administrés et utilisateurs. Ils s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes des habitants.

L'équipe municipale quant à elle est déterminée à poursuivre le travail sur les trois thématiques prégnantes pour les Ternaysards :

- Rattrapage des années de stagnation de la Commune notamment sur le plan des bâtiments et des infrastructures ;
- Amélioration du cadre de vie;
- Mise en adéquation des équipements communaux (écoles, centre sportif, réseaux...) avec l'évolution de la population.

Notre Commune doit, une fois encore, relever des défis immédiats, avec les contraintes financières supplémentaires imposées par l'Etat pour contribuer à la réduction du déficit public. Face à cette situation il faudra poursuivre le plan d'économies engagé en 2023.

Mais cela ne sera pas suffisant pour financer tous les investissements indispensables aux transformations sociales et écologiques. Néanmoins, avec cette complexité et ces difficultés, nous continuons à présenter au Conseil Municipal des orientations budgétaires réalistes en accord avec nos capacités financières qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des habitants.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires détaillant les engagements pluriannuels envisagés, la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les grandes thématiques du budget 2025 seront :

- la mise en œuvre des projets structurants pour l'avenir, avec prise en compte de la transition écologique ;
- la poursuite de la remise en état du patrimoine communal ;
- la poursuite d'une gestion financière rigoureuse.

I. CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

I.1. Un contexte national instable et incertain

Par suite de la démission du gouvernement « Barnier » le 5 décembre 2024, le débat parlementaire sur les projets de lois de finances (Etat et budget de la Sécurité Sociale) a été suspendu.

En l'absence de budget voté, c'est une loi spéciale qui a été promulguée le 20 décembre 2024, suivi d'un décret le 30 décembre pour permettre la continuité de l'action de l'Etat, en autorisant la perception des impôts et l'ouverture des crédits pour 2025 dans la limite des montants 2024.

Cependant, nous avons préparé le projet de budget communal en nous appuyant sur les propositions des projets de loi de finances pour 2025 tels qu'ils ont été soumis au Parlement.

- **Les indicateurs économiques retenus :**

Indicateurs :	2024	2025
Croissance (source : PLF initial 2025)	1.1%	1.1%
Déficit public (source : PLF initial 2025)	- 6.1%	- 5.0%
Inflation (source : PLF initial 2025)	+ 2.1%	+1.8%
Endettement en % du PIB (source : PLF initial 2025)	112.9%	114.7%

- La croissance économique

Le taux de croissance est envisagé à 1,1% en 2024, celui pour 2025 est estimé entre 0.80 et 1.1%.

- Le déficit public

L'objectif du projet de loi de finances du budget de l'Etat présentait un objectif à 5%, alors que le prévisionnel en clôture de 2024 est estimé à 6.2%.

A court terme, l'engagement de l'Etat est de le ramener à 3% en 2029.

Cela impacterait très fortement les collectivités locales puisque des dispositions fortes étaient prévues afin qu'elles contribuent à la réduction des déficits à hauteur de 5 milliards d'euros, avec notamment un prélèvement de 2% pour les collectivités locales ayant eu en 2023 des dépenses réelles de fonctionnement d'un montant supérieur à 40 millions d'Euros.

- L'inflation

L'hypothèse d'inflation des prix à la consommation des ménages est envisagée en reflux à 1,8% en 2025, le taux attendu sur un an à fin 2024 devant être de 2,1%.

Si l'inflation a un impact sur les dépenses courantes de la Commune il est important de noter qu'elle a également un effet direct sur les ressources fiscales de la collectivité, les bases fiscales étant réévaluées annuellement du taux d'inflation constaté sur un an.

Ainsi, l'hypothèse retenue pour le budget communal 2025 est une réévaluation des bases fiscales de 3%.

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025.

Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros provenaient de recettes nouvelles.

Ces 19,3 milliards d'euros de recettes nouvelles devaient être issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes. Pour mémoire, la décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins s'établissait comme suit :

	En MDS d'€
Budget de l'Etat	21.5
Budget de la Sécurité Sociale	14.8
Budget des collectivités locales	5.0

- **Mesures impactant globalement les collectivités locales :**

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve.

Par ailleurs, il était prévu d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros.

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à **14,850 % à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024**. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée. L'économie attendue de cette mesure était de 800 millions d'euros.

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- **Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.**
- **Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL**, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

MISE A JOUR DES ELEMENTS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES au 24 JANVIER 2025

D'après les observateurs, la loi de finances finale pour 2025 devrait selon toute probabilité se rapprocher du texte retravaillé « en deux fois » par le Sénat, dans un premier temps à la fin du mois de novembre dernier, et dans un second temps depuis la mi- janvier.

Le « fardeau » reposant sur les collectivités locales devrait ainsi passer de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

Les éléments présentés ci-dessous ne sont valables, que si la loi de finances 2025 en cours de discussion est adoptée par le Parlement.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	La DGF des communes devrait augmenter de 290 millions d'euros par un nouvel abondement de l'Etat, soit : <ul style="list-style-type: none">- +150 millions d'euros pour l'enveloppe de DSR (+6,7%)- +140 millions d'euros pour l'enveloppe de DSU (+5,0%)
Soutien à l'investissement local	Aucune <u>nouvelle</u> décision d'attribution de DETR / DSIL / DSID ne peut intervenir en l'absence de loi de finances votée « en bonne et due forme ».
Mesures d'économies	Les trois principales mesures d'économies envisagées dans le PLF initial devraient connaître des destins différents : <ul style="list-style-type: none">- La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité devrait être <u>supprimée</u> ;- La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros devrait être profondément <u>modifiée</u>. Le nouveau dispositif envisagé serait abondé d'un prélèvement d'un milliard d'euros « seulement » mais concernerait plus de 2000 collectivités disposant de niveaux de potentiel financier et de revenus élevés. Toutefois, la plus grande partie de ces prélèvements devrait être redistribuée sur plusieurs années aux collectivités contributrices, tandis qu'un pourcentage marginal irait abonder les différents dispositifs de péréquation existants.

I.2. Impact estimé pour la Commune

- *La modification du régime du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :*

Le taux du FCTVA est actuellement de 16,404%.

Le projet de loi de finances le réduirait à 14,85%, soit – 10%, avec application dès le versement 2025.

Cela signifierait que la Commune subirait une perte nette inattendue sur des dépenses d'investissement déjà réalisées les années passées. Il est rappelé que le FCTVA est versé avec un décalage de 2 ans par rapport aux dépenses qui le concerne.

De plus, le périmètre du FCTVA était modifié, avec la fin de son application en fonctionnement, notamment pour les dépenses d'entretien des voies et réseaux et les frais de gestion des données en Cloud.

Si ces mesures devaient être maintenues, l'effet serait moindre pour le passé au regard du faible montant d'investissements réalisés ces deux dernières années.

Pour 2025 il aurait un impact estimé à - 30K€ en fonctionnement et – 10K€ en investissement, mais cela n'a pas été retenu dans la construction du BP 2025 communal.

- *Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement*

A l'échelle nationale, l'enveloppe DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) serait gelée en valeur absolue, c'est-à-dire que l'impact de l'inflation ne serait pas pris en compte, causant une perte sur l'enveloppe de 500 millions d'Euros.

L'hypothèse retenue pour la construction budgétaire 2025 anticipe un maintien du montant perçu par la Commune.

- *L'augmentation des cotisations patronales*

Afin de permettre un retour à l'équilibre des comptes de la CNRACL, Caisse Nationale de Retraite des Fonctionnaires des Collectivités Locales, le projet de loi de finances de la sécurité sociale augmenterait de 4 points le taux de contribution des employeurs locaux pour le porter de 31,65% à 35,65%, et ce pendant 3 ans, ce qui porterait le taux en 2027 à 41.65%.

Cette augmentation a été prise en compte dans la prévision des dépenses de personnel de l'exercice 2025.

- *Une baisse du soutien à l'investissement*

Les dossiers à l'étude risquent de se voir peu ou pas subventionnés, malgré les enjeux d'équipement et de transition écologique fondamentaux.

Cela peut annuler ou reporter certaines réalisations.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS COMMUNALES POUR 2025 et 2026

Notre Commune a été impactée en 2023 et 2024 par une crise économique marquée notamment par une inflation des coûts des énergies et des fournitures.

Pour mémoire, les prix de l'énergie ont augmenté de 16,3 % au 31 janvier 2023 sur les 12 derniers mois, de 14,1 % en février 2023, puis 4,9 % en mars 2023, 6,8 % en avril 2023, pour remonter ensuite à 11,5 % au 30 septembre 2023, avec un plein impact en 2024.

Dès 2023, la Commune a mis en place un plan d'économies qui sera poursuivi en 2025.

En effet, de façon pragmatique, quand les difficultés financières émergent, il n'y a que 2 possibilités :

- Augmenter les recettes : cette possibilité n'a pas été retenue, ainsi ni les tarifs ni les taux d'impositions au profit de la Commune ne seront augmentés en 2025 ;
- Réduire les dépenses : c'est le choix qui est fait.

De même, plusieurs modèles de construction budgétaires étaient possibles :

- Fermeture ou réduction des services rendus à la population ;
- Arrêt des investissements.

Aucun modèle n'a été retenu pour le budget primitif 2025, la Commune affichant une volonté forte de ne pas dégrader les services rendus à la population.

A son arrivée en 2020 l'équipe municipale a fait des choix stratégiques, pour remettre la ville à niveau en termes de services et de qualité de vie grâce à des orientations claires :

- Pour la qualité de vie des habitants ;
- Sur le plan environnemental.

Elle a notamment constitué une réserve foncière pour maîtriser le renouvellement de l'urbanisation de certains secteurs.

Cela se traduit dans le budget 2025, et jusqu'en en 2026 parfois, par des projets répartis dans les thématiques évoquées en introduction, pour mémoire :

- la mise en œuvre des projets structurants pour l'avenir, avec prise en compte de la transition écologique ;
- la poursuite de la remise en état de l'ensemble du patrimoine communal ;
- la poursuite d'une gestion financière rigoureuse.

Thème 1 : les projets structurants pour l'avenir

Sont envisagés en 2025 et 2026 :

- La couverture des terrains de tennis, avec production photovoltaïque associée qui permettra de financer la structure portante ;
- La création d'une production photovoltaïque sur la toiture de bâtiments communaux pour permettre une autoconsommation
- La réalisation d'un équipement pour l'enfance pour répondre à l'extrême développement des services proposés aux familles, avec une augmentation de 100% de la fréquentation de l'extrascolaire et du périscolaire entre 2022 et 2024 ;
- La rénovation thermique de l'école des Pierres qui est le bâtiment le plus énergivore ;
- Le développement du réseau de pistes cyclables en liaison avec la CCPO ;
- La réorientation du projet « centre des commerces » consécutivement à l'abandon de l'opération pat Pitch promotion ;
- La création de cheminements piétons dans le quartier « centre des commerces » ;
- La fin du déploiement de la vidéoprotection ;
- La poursuite et fin de la mise en valeur du patrimoine historique, dont le Prieuré et le Jardin des Moines, site clunisien ;
- Le début des travaux de rénovation de la toiture du Château de la Porte, fortement dégradée par le temps.

Thème 2 : la poursuite de la remise en état du patrimoine communal

Sont envisagés en 2025 et 2026 :

- La rénovation du complexe sportif du Devès ;
- Les changements de moyens de chauffage du foyer rural ;
- La mise aux normes de l'EAJE notamment en matière de VMC ;
- De nombreux investissements curatifs pour améliorer l'état des bâtiments communaux.

Thème 3 : la poursuite de la gestion financière rigoureuse et du plan d'économies

L'optimisation des dépenses concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement.

Plusieurs marchés vont être remis en concurrence, certains vont l'être pour la 1^{ère} fois (fournitures scolaires et produits d'entretien). Tous les contrats existants vont être revus, pour s'assurer de leur pertinence et de leur adéquation aux nouveaux besoins de la Commune.

A cela s'ajoute une gestion quotidienne rigoureuse des dépenses, car les recettes sont contraintes.

Pour l'investissement, une attention particulière sera portée aux ressources de subventions qui pourront être générées par les projets d'investissement. Ainsi, tous les dispositifs disponibles, quels que soient les projets, devront être des leviers prioritaires pour notre Commune. Par conséquent l'année 2025 sera consacrée à la recherche de subventions pour permettre à la ville de financer une partie de ses projets en impactant le moins possible la dette communale.

III. LES FLUX FINANCIERS DE LA COMMUNE

Considérant les niveaux de dépenses et recettes constatés au 31 décembre 2024, la préparation budgétaire a fait l'objet d'une analyse fine par pôle et délégation.

Les chiffres présentés sont provisoires, en attendant les Budgets Prévisionnels pour 2025 et le bilan officiel des comptes 2024.

A. FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellés	BP 2024 voté	CA 2024 estimé	BP 2025 envisagé
013	Atténuation de charges	50 000 €	52 907 €	50 000 €
042	Opérations d'ordre	2 500 €	2 500 €	2 500 €
70	Produits des services	521 500 €	570 601 €	521 500 €
73	Impôts et taxes	4 665 514 €	4 788 735 €	4 803 082 €
74	Dotations, subventions	737 170 €	897 013 €	856 000 €
75	Autres produits de gestion	419 500 €	553 822 €	37 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €	3 844 €	5 000 €
TOTAL		6 401 184 €	6 866 921 €	6 272 582 €

Analyse :

Les recettes de fonctionnement sont des éléments financiers qui peuvent varier de essentiellement de 3 façons :

- Augmentation/baisse des tarifs communaux ;
- Augmentation/baisse de la fiscalité perçue ;
- Augmentation/baisse des dotations reçues de l'Etat.

Ainsi, la prévision est généralement assez juste, hors recettes exceptionnelles, excédent reporté, amortissement et atténuations de charges.

Globalement, le Compte Administratif provisoire pour 2024 montre une réalisation des recettes de + 7.3% par rapport à la prévision initiale. Cela est dû essentiellement à des recettes fiscales supérieures à celles attendues, à une fréquentation des services communaux plus importante qu'estimée (restauration scolaire), et à une recette exceptionnelle provenant d'un budget annexe.

La prévision budgétaire a été construite en considérant un maintien des tarifs et des taux de la fiscalité des impôts perçus directement par la Commune. Concernant les dotations, malgré l'hypothèse du PLF 25 le choix a été fait de maintenir le niveau actuel.

Avant de préciser certains points il est rappelé que les résultats ainsi présentés sont provisoires, et ne prennent pas en compte le résultat cumulé antérieur qui est connu après le compte administratif, le budget a donc été construit sans. C'est un signe de bonne gestion.

- **Les atténuations de charges (13)** reflètent les remboursements d'arrêts maladie des agents notamment. Difficilement estimable car cela serait anticiper sur la santé des agents. Toutefois des situations difficiles et connues sont prises en compte ;
- **Les transferts entre sections (42)** sont des écritures comptables de reprise sur subvention ;
- **Les autres produits de gestion (75)** correspondent aux revenus des locations, avec un rattrapage de loyers d'années précédentes, et de l'affectation d'une recette exceptionnelle en provenance du budget annexe « assainissement ». De fait la prévision est fortement inférieure pour 2025 ;
- **Les produits spécifiques (77)** sont des annulations de mandats.

FOCUS : Produits des services (70) :

Cela reprend l'ensemble de la facturation communale, à savoir les abonnements à la bibliothèque, les droits perçus pour l'occupation du domaine public, les locations de matériel et surtout les services du pôle enfance.

L'augmentation de la recette de près de 10% correspond à la hausse de fréquentation des restaurants scolaires, les recettes des accueils péri et extrascolaires étant perçus par Alfa3A. Ainsi l'augmentation des tarifs appliquée par le délégataire en septembre 2024 n'a pas d'impact direct sur le budget communal.

Toutefois une négociation est en cours avec le délégataire pour revoir les conditions financières à la charge de la Commune, pour prendre en compte à la fois cette fréquentation optimale et l'augmentation tarifaire récente.

FOCUS : Impôts et taxes (73) :

Il regroupe plusieurs recettes fiscales, certaines sont « fixes » d'autres variables. Pour les dotations dites fixes, la prévision budgétaire maintient les niveaux de 2024.

➤ Concernant les impôts locaux, Il y a 2 augmentations « mécaniques » :

- L'augmentation du volume des bases, liée au dynamisme des constructions sur la Commune
- L'augmentation de la valeur des bases, liée au taux d'inflation constaté au mois d'octobre de l'année N-1

Le calcul du produit envisagé pour 2025 prend en compte l'estimation d'évolution de 3%.

Tableau d'évolution des bases

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Bases TF	7 879 738	7 901 604	7 731 643	8 037 453	8 584 112	9 029 932	9 400 000
Bases THRS	9 207 541			160 782	260 533	260 553	260 000
Bases TFNB	44 900	39 267	39 875	42 845	43 630	45 850	46 000

C'est le montant des bases multiplié par le taux d'imposition décidé par le Conseil Municipal qui donne le montant des recettes.

Pour mémoire, évolution des taux

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TF	17,50%	28,53%	28,53%	28,53%	31,40%	31,40%	31,40%
Taux THRS	11,50 %	Sans objet	Sans objet	11,50%	12%	12%	12%
Taux TFNB	29,47 %	29,47%	29,47%	29,47%	32,42%	32,42%	32,42%

➤ **Autres Taxes :**

Les autres taxes sont fixées par l'Etat, dont notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutations, c'est-à-dire la quote-part de la taxation des mutations immobilières qui est reversée à la Commune. Ce montant dépend de la conjoncture économique, et peut avoir un fort impact sur le budget communal comme le montre le tableau ci-dessous :

Taxe additionnelle sur les droits de mutation				
	2022	2023	2024	Variation 2022/2024
Montant perçu	361K€	236K€	206K€	- 43%

Pour 2025 la prévision est proposée à 200 K€.

A l'inverse la Commune bénéficie de la hausse des prix de l'électricité par le biais de la taxe sur la consommation finale d'électricité :

Taxe sur la consommation finale d'électricité				
	2022	2023	2024	Variation 2022/2024
Montant perçu	122K€	128K€	186K€	+ 52%

Enfin, c'est à ce chapitre que sont versés la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, pour un montant de :

- Attribution de compensation : 939 925 €
- Dotation de solidarité communautaire : 176 192 €

Ces montants sont versés par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, sans modification attendue.

FOCUS : Dotations, subventions (74) :

Ce chapitre reprend essentiellement le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments et les dépenses de progiciel, les dotations de l'Etat et la participation de la CAF pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « les pierrots ».

Dans un 1^{er} temps, voici l'évolution des dotations de l'Etat :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	672 917	632 679	536 073	440 486	377 209	360 210	339 132	337 055	308 892	283 073	282 892	277 651	270 000
DSR	52 438	53 713	56 720	59 299	61 322	63 825	65 029	66 394	68 417	70 039	81 673	91 463	90 000
Total	725 355	686 392	592 793	499 785	438 531	424 035	404 161	403 449	377 309	353 112	364 565	369 114	360 000

Au regard des annonces politiques récentes, il est proposé d'inscrire la DGF à 270 000€ et la DSR à 90 000€.

Comme évoqué précédemment, si les hypothèses du PLF25 initial se concrétisent, ce chapitre sera également impacté par la fin du FCTVA, à hauteur de 30 000€ environ, mais cela ne semble plus être d'actualité à ce jour.

Considérant tout ce qui précède, sur la totalité des recettes de fonctionnement, les prévisions s'approchent d'une baisse de 2% entre le prévisionnel 2024 et celui pour 2025.

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2024 voté	CA 2024 estimé	BP 2025 envisagé
011	Charges à caractère général	1 987 263 €	1 916 754 €	1 895 000 €
012	Dépenses de personnel	2 987 100 €	2 905 359 €	3 100 000 €
014	Atténuations de produits	250 000 €	229 992 €	174 000 €
042	Transferts entre sections	300 000 €	243 631 €	264 000 €
65	Autres charges de gestion	996 863 €	458 864 €	446 000 €
66	Charges financières	67 000 €	64 131 €	60 000 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	3 865 €	5 000 €
	TOTAUX	6 593 227 €	5 822 596 €	5 944 000 €

Analyse :

Dans un contexte de restrictions budgétaires évoqué en préambule de ce rapport d'orientations budgétaires, la gestion des dépenses pour 2024 apparait comme rigoureuse, dans la mesure où le réalisé provisoire est à ce jour inférieur de près de 11.6% à la prévision. Ainsi, si le budget primitif envisagé pour 2025 est légèrement supérieur au réalisé provisoire 2024 (2.10%), il est nettement inférieur au budget voté pour 2024 (-9.83%). Ce qui témoigne d'une volonté forte et affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

- **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires pour le fonctionnement des services communaux, hors personnel. Il a été fortement impacté en 2024 par la hausse des coûts de l'énergie, dépense dont l'impact devrait se réduire en 2025, avec une baisse estimée à 34% par rapport à 2024, même si le niveau des prix est encore nettement supérieur à celui de 2023 (+ 35.5%). Cependant la Commune affiche une volonté forte de maîtriser toutes les charges notamment celles à caractère général.

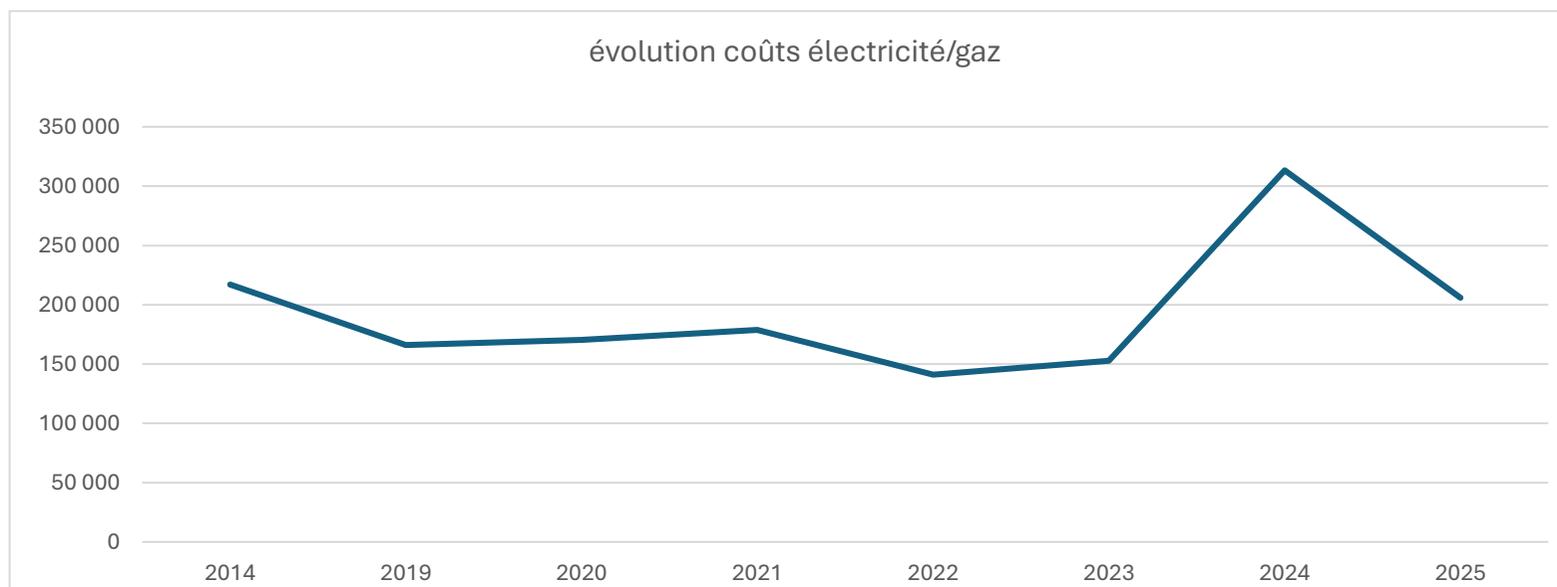
L'optimisation des dépenses va se poursuivre, avec la mise en concurrence de certaines fournitures telles que :

- Les fournitures administratives et scolaires ;
- Les fournitures de produits d'entretien.

Seront également remis en concurrence les contrats arrivant à échéance, avec une définition des besoins ajustée.

Une étude sur les coûts de la téléphonie va être engagée et une baisse significative est possible maintenant grâce au réseau fibré dont la Commune est propriétaire.

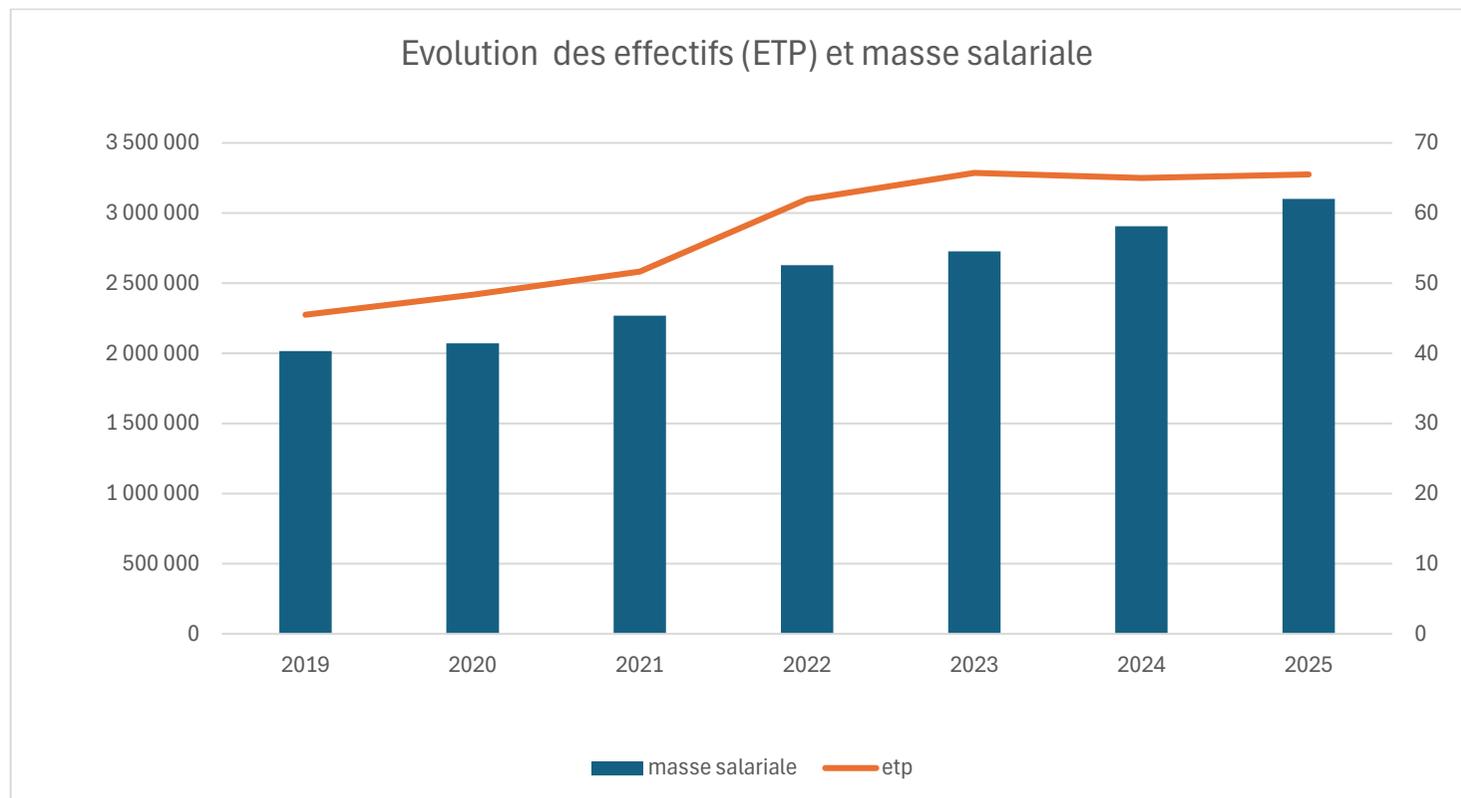
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Achats électricité/gaz	166 000 €	170 447 €	178 870 €	141 051€	152 780 €	313 366 €	206 000 €



- **Chapitre 012 : charges de personnel**

Les effectifs ont connu une évolution significative depuis le début du mandat, passant de 45,5 à 65,5 Equivalent Temps Plein (ETP). Pour l'essentiel cette augmentation des effectifs est liée aux services rendus dans le domaine des écoles et du périscolaire et l'augmentation substantielle du nombre d'enfants accueillis.

La masse salariale a corrélativement évolué par ces augmentations des effectifs, mais elle a aussi été impactée du fait des hausses de valeur du point, du SMIC décidées nationalement à hauteur de 53,8%.



Pour l'année 2025, à effectif constant, les crédits sont proposés en hausse de 3.6%, qui se justifient par l'hypothèse portée par le PLFSS qui ajoute 4 points aux cotisations patronales CNRACL, ce qui impacte le chapitre à hauteur de 67 000€. Cette augmentation serait appliquée pendant 3 années consécutives.

Le complément demandé au budget primitif 2025 correspond également à la modification de l'assurance groupe, qui impacte pour 18 000€, et les évolutions de carrière des agents communaux.

Il est important de préciser que la Commune perçoit des recettes relatives aux ressources humaines, notamment pour la police municipale pluri communale, avec le remboursement d'une quote-part par Communay, mais également par Alfa3A pour la mise à disposition des ATSEM. S'ajoutent les remboursements des assurances pour les arrêts maladie évoqués précédemment.

Le total de ces recettes est estimé à 230 000€ qui minorent d'autant la masse salariale.

Globalement le coût de la masse salariale représente 534€ par habitant par an. Si on applique les recettes, elle chute à 495€. La moyenne départementale pour les communes de la strate de Ternay est d'environ 604€/habitant.

Il y a donc une parfaite maîtrise de la masse salariale.

Evolution des effectifs :

- Si le budget est envisagé à effectifs constants, sont à l'étude les recrutements suivants :
 - Un instructeur en urbanisme, pour faire face à une réduction du temps de travail des agents du service communal pour raison de santé. Son coût serait principalement compensé par la baisse du versement à la CCPO lors de l'instruction des permis de construire et les remboursements de l'assurance.
 - Un économiste des flux, subventionné à 80% et partagé avec Communay

Sont également en réflexion la réponse au besoin en archiviste des Communes de la CCPO, et la question du renouvellement (ou non) du prestataire d'infogérance au profit d'un recrutement pérenne intercommunal ou pluri communal.

- **Chapitre 14 : atténuations de produits**

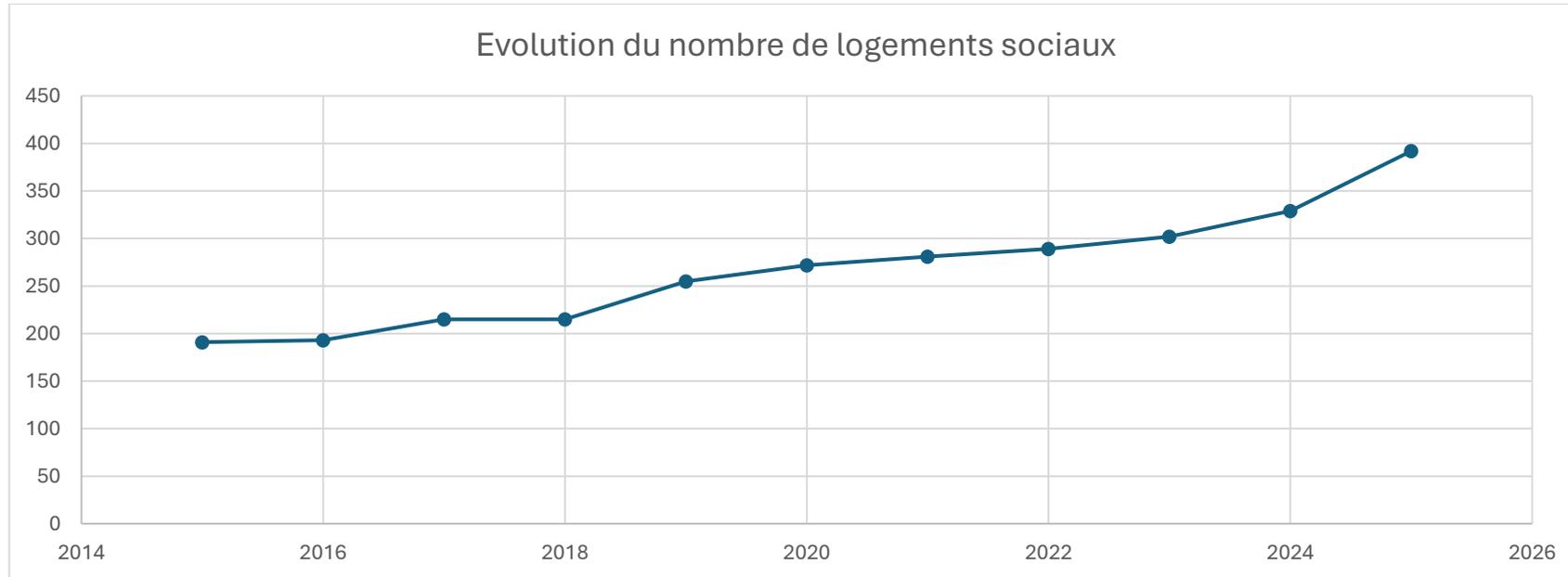
Il s'agit du chapitre dans lequel est inscrite la pénalité SRU due au titre de la carence de logements sociaux de la Commune.

A chaque fois que la Commune s'engage à verser une subvention à un bailleur social elle obtient des droits de réservation une partie des logements construits, les montants versés sont déductibles de la pénalité. Pour l'année 2025 il est prévu de verser environ 26 000€.

A ce jour la Commune détient des droits sur 88 logements pendant 30 ans, ce qui lui permet de présenter les dossiers de Ternaysards lorsqu'un de ces logements se libère.

Dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale, la Commune a obligation de réaliser 91 logements sur la période triennale 2022/2025. L'objectif sera atteint car actuellement les logements sont construits.

D'après le décompte interne réalisé récemment, le nombre de logements sociaux existants sur la Commune s'élève à 392. En 2022 il était de 289.



- **Chapitre 042 : transferts entre sections**

Il s'agit des amortissements annuels, liés aux biens communaux. Cette dépense de fonctionnement se retrouve en recette d'investissement. C'est une écriture d'ordre.

- **Chapitre 65 : autres charges de gestion**

Il regroupe les indemnités d'élus, les subventions aux associations, le versement au CCAS et les dépenses liées aux progiciels et à l'informatique en cloud.

Sont également inscrites dans ce chapitre les participations financières pour la réalisation de logements sociaux.

Il est proposé de maintenir les montants de crédits existants.

- **Chapitre 66 : charges financières**

Il s'agit des intérêts liés aux emprunts communaux, dont le détail sera précisé dans le focus concernant la dette.

Le bilan provisoire des dépenses de fonctionnement pour 2024 et le prévisionnel pour 2025 démontrent la forte volonté d'optimisation des dépenses de l'équipe municipale.

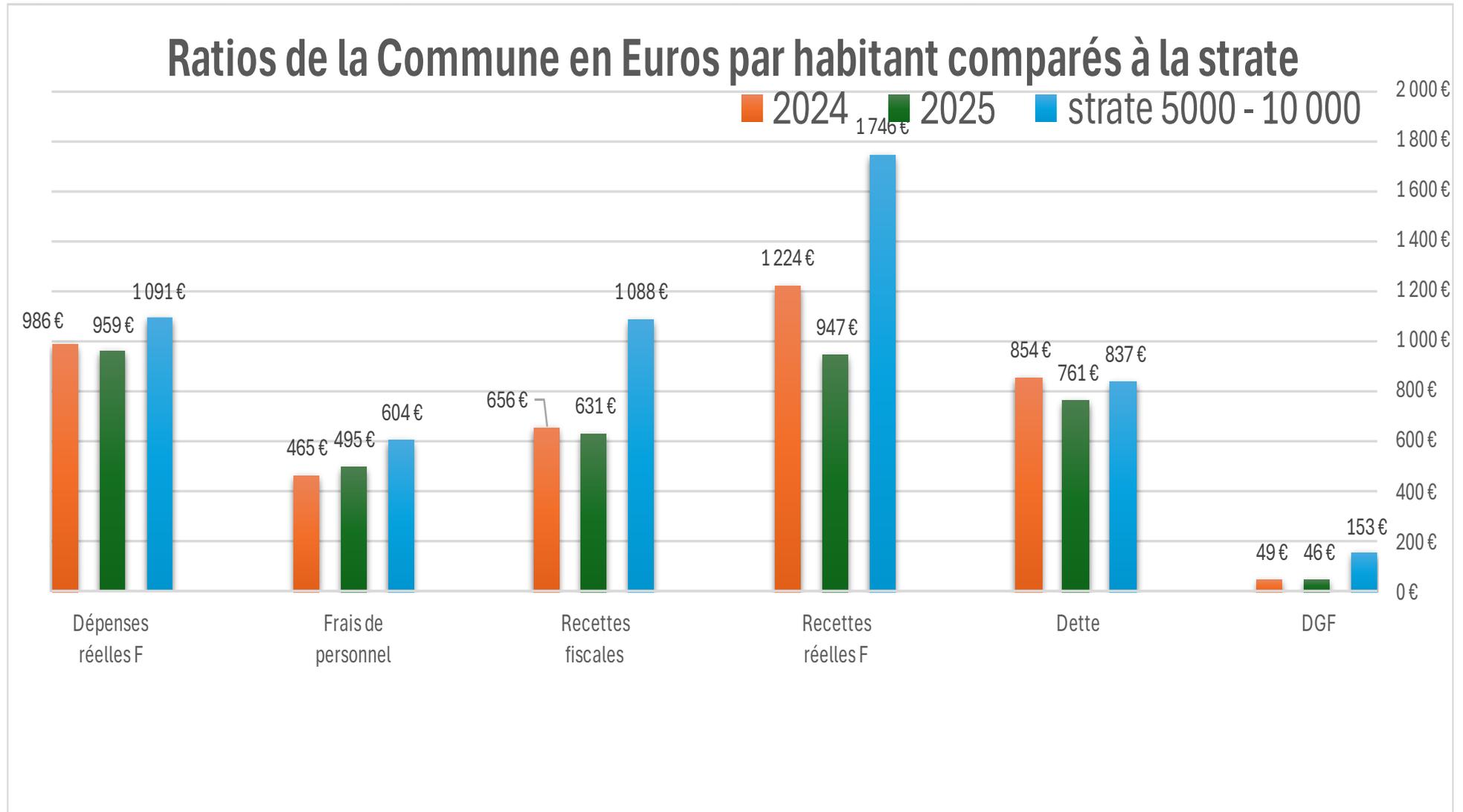
LE PLAN D'ECONOMIE ENVISAGE UNE REDUCTION DES COUTS DE 170 000€, REPARTIS AINSI :

- optimisation de la DSP Alfa3A :	20K€
- réduction des dépenses d'énergies :	100K€
- optimisation des marchés en cours :	10K€
- mises en concurrences :	10K€
- optimisation des moyens de téléphonie :	20K€
- fin du paiement des logiciels obsolètes :	10K€
	170 K€

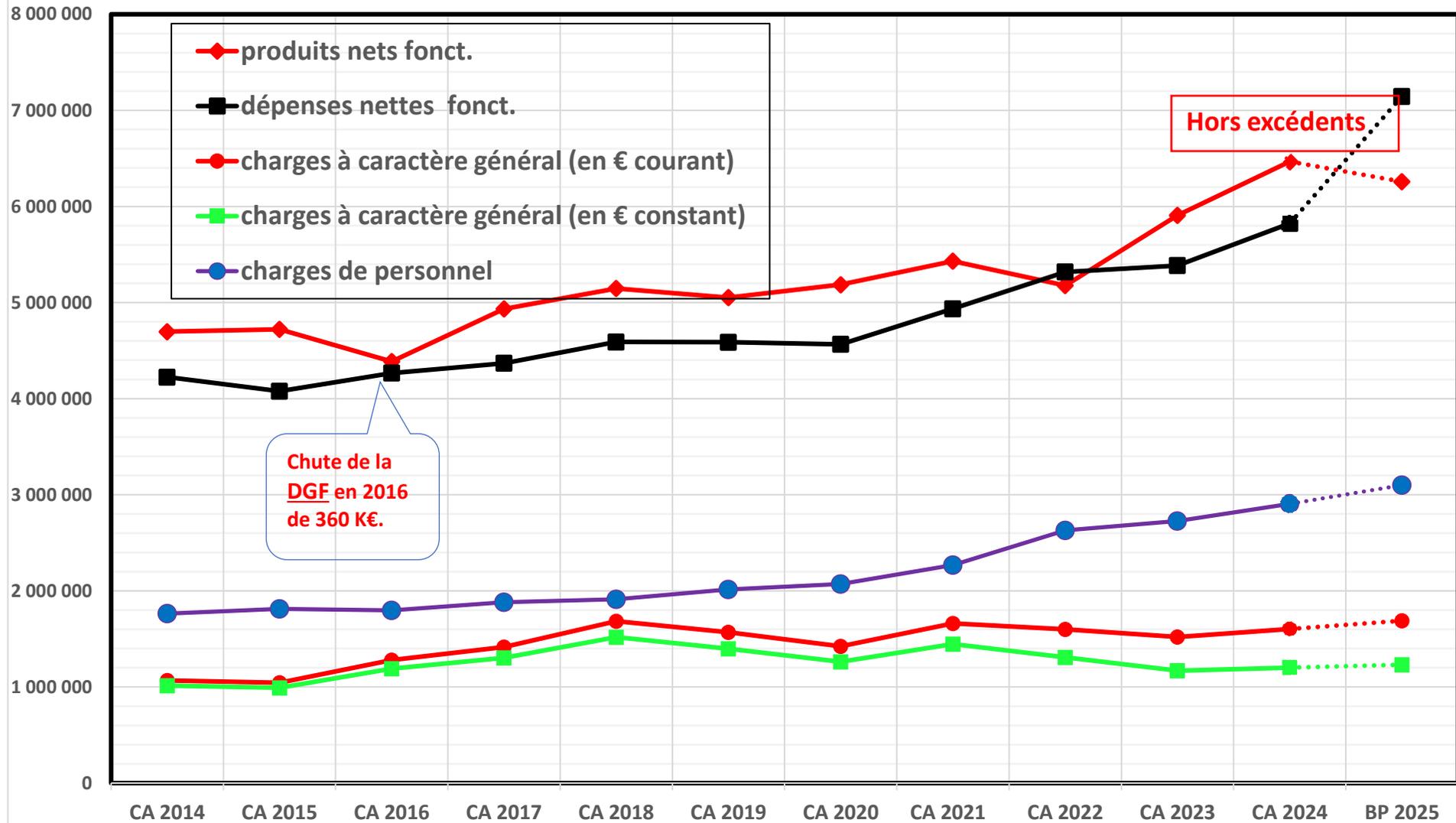
Cependant, le travail d'optimisation va débuter en 2025 et aura des résultats en année complète surtout en 2026.

Globalement la Commune se situe favorablement par rapport aux ratios obligatoires liés au fonctionnement, ses dépenses étant inférieures aux dépenses des Communes de la même strate, mais elle est également inférieure en recettes.

Ce point devra faire l'objet d'une réflexion approfondie dans les années à venir et probablement avec une expertise externe.



CA : produits et charges nets de fonctionnement (hors excédents et hors transfert assainissement)



B. INVESTISSEMENT

RECETTES

Pour établir le budget des recettes d'investissement, il est nécessaire de faire le point sur la gestion 2024.

Chapitre	Libellé	BP 2024 voté	CA 2024 provisoire	BP 2025 envisagé
021	<i>Virement section fonctionnement année N</i>	600 000,00	0,00	1 200 000
040	<i>Amortissements</i>	300 000,00	243 631,20	264 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			1200 000
10	<i>Dotations fonds divers</i>	486 282,00	487 094,82	250 000
13	<i>Subventions d'investissement</i>	500 000,00	226 170,00	200 000
Total		3 652 394,24	2 723 008,02	3 114 000

La différence entre les recettes prévisionnelles et le compte administratif provisoire provient des éléments suivants :

- non-réalisation du virement de fonctionnement, c'est une écriture comptable
- subventions non reçues à ce jour, l'avancement des projets ayant pris du retard, les recettes attendues en 2024 sont inscrites en restes à réaliser

Pour la prévision 2025, **sont inscrits des montants à titre indicatif**, en attendant la clôture 2024 qui viendra préciser les résultats financiers de l'année.

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2024 voté	CA 2024 provisoire	BP 2025 envisagé
040	<i>Transfert entre sections</i>	2 500,00	2 500,00	3 000
16	<i>Emprunts</i>	354 053,75	354 053,72	340 000
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	82 857,27	50 381,01	
204	<i>Subvention d'investissement</i>	85 000,00	55 000,00	55 000
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	2 222 948,08	1 513 133,87	(Capacité estimée) 2 500 000
23	<i>Immobilisations en cours</i>	905 035,14	288 201,19	A définir
		3 652 394,24	2 263 269,79	2 898 000

Le programme d'investissement de 2024 n'a pas été complètement réalisé, il fera l'objet d'une réalisation sur 2025, à hauteur des restes à réaliser d'environ 600 000€. Ce montant sera financé dans le cadre des résultats de clôture, il n'apparaît donc pas dans les écritures spécifiques à 2025. A ce jour le PPI est à débattre, ainsi il n'est pas possible de compléter précisément le tableau des dépenses pour le BP 2025.

EVOLUTION DU PPI 2025-2026

Le projet pluriannuel d'investissement a été défini en 2020, pour la durée du mandat.

Toutefois, au gré de l'évolution des besoins et des études il a évolué chaque année.

Ainsi il a été prévu sur les 2 années à venir, car plusieurs projets qui débutent (ou ont débuté) vont se prolonger sur une partie de 2026.

A ces dépenses annuelles s'ajoute le remboursement du capital de la dette, qui fera l'objet d'un focus. Il est prévu à hauteur de 340 000€, environ 11% du PPI envisagé, pour 2025.

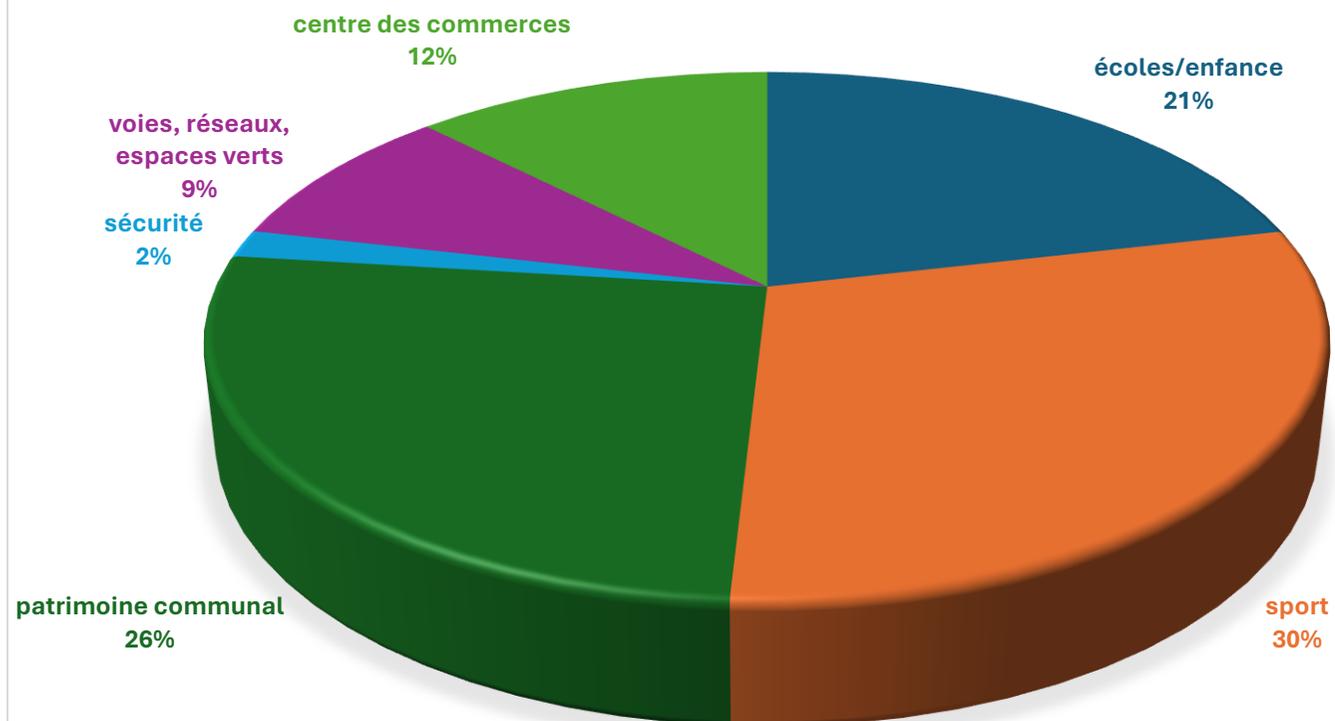
Ainsi, le PPI pour 2025 et 2026 prévoiraient 2 500 000 € de dépenses chaque année, répartis ainsi par thématique :

THEMATIQUES	PREVISION
Écoles/enfance	1 079 176 €
Sport	1 490 000 €
Patrimoine communal	1 316 500 €
Sécurité	85 660 €
Voies, réseaux, espaces verts	452 750 €
Centre des commerces	625 000 €
total	5 049 086 €

Toutefois ces prévisions sont soumises à plusieurs hypothèses de recettes, dont la vente d'une partie du patrimoine immobilier, et l'obtention de subventions pour les projets du complexe sportif et de la rénovation thermique de l'école des Pierres.

Si ces hypothèses ne sont pas acquises, il conviendra de revoir le PPI.

ENJEUX DU PPI 2025/2026

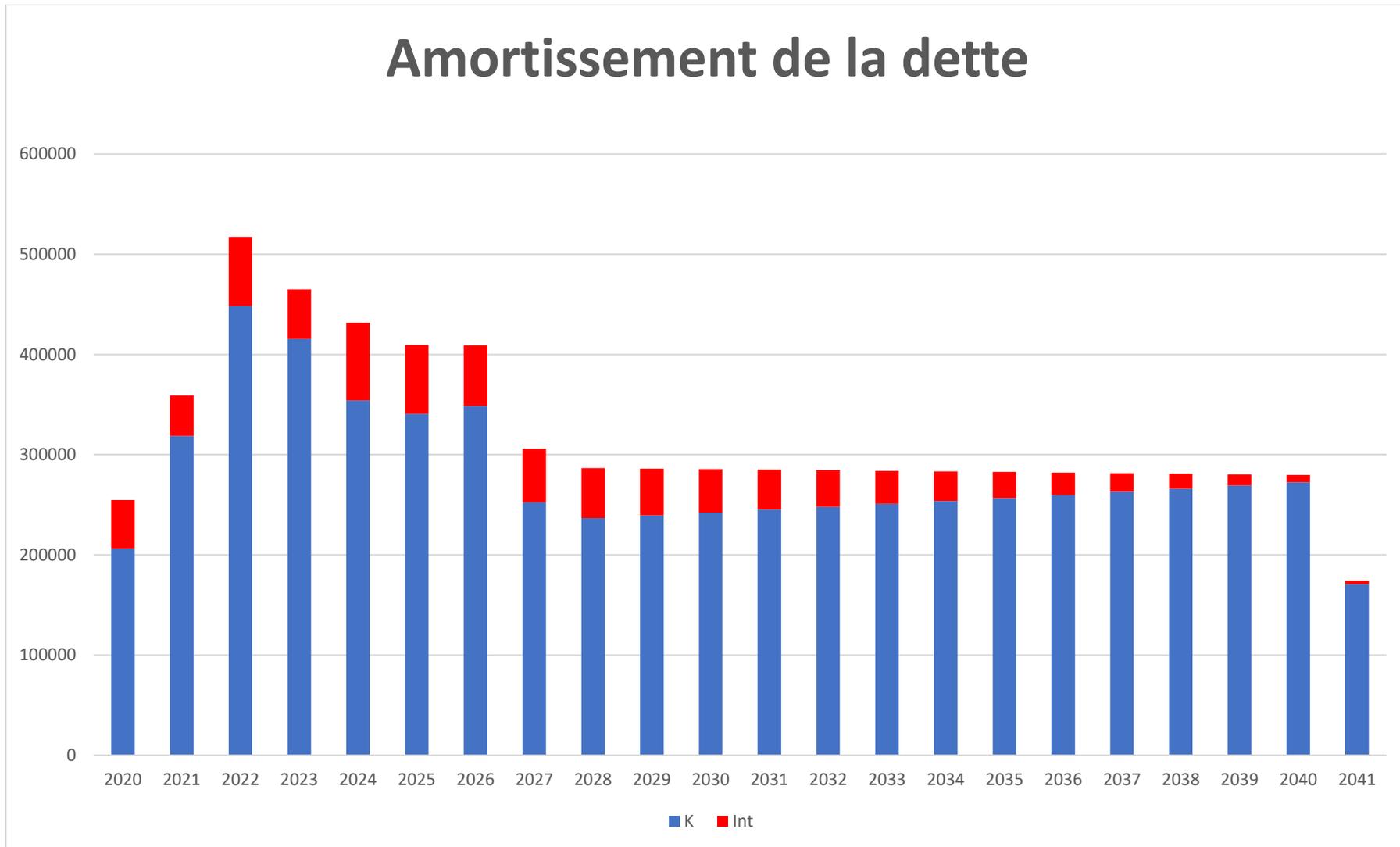


FOCUS SUR LA DETTE

Typologie des emprunts contractés par la Commune

Capital emprunté	Montant	Taux	Date contrat	Dernière annuité
Caisse d'épargne	500 000 €	4,62%	2008	2022
Caisse d'épargne	440 000 €	4,35%	2008	2023
Caisse d'épargne	1 000 000 €	4,28%	2007	2027
Caisse d'épargne	250 000 €	3,90%	2010	2024
Caisse d'épargne	500 000 €	4,67%	2011	2026
Caisse d'épargne	2 000 000 €	0,50%	2020	2040
Caisse d'épargne	3 000 000 €	1,43%	2022	2041

Amortissement de la dette



Il y a lieu de noter qu'à partir de 2027/2028, le niveau de la dette sera équivalent à celui de 2020 mais avec environ 15 M€ d'investissement sur 6 ans

IV. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En attendant un éventuel transfert à l'intercommunalité, la Commune poursuit ses travaux de mise en conformité de son réseau d'assainissement.

Débuteront au 2^{ème} semestre :

- mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue de Villeneuve / Landres (1^{ère} tranche) : 260 000€ HT / la dépense Eaux Pluviales figure dans le budget général
- rénovation du réseau du chemin du Port : 140 000€ HT
- modification du réseau chemin de Buyat : 85 000€ HT (complété par le budget communal pour la partie eau potable)

Bilan de la section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2024	CA 2024	2025	2026
Charges à caractère général	14 000,00	8 524,92	13 500,00	13 905,00
Charges de personnel	60 000,00	59 900,00	31 000,00	31 930,00
Amortissements	50 000,00	39 246,77	40 000,00	40 000,00
Autres charges de gestion courante (redev SMAAVO)		1 927,18	2 000,00	2 000,00
Autres charges de gestion courante (redev VIENNE AGGLO)	181 900,00	140 000,00	270 000,00	308 571,43
Charges exceptionnelles	410 000,00	405 500,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	715 900,00	655 098,87	406 500,00	406 406,43
<i>Excédent pour équilibre</i>	<i>365 711,88</i>			
<i>Recettes</i>	BP 2024	CA 2024	2025	2026
Amortissement frais d'études	19 305,07	19 305,07	19 305,07	19 305,07
Ventes de prestations de service	445 000,00	401 179,96	535 000,00	573 571,43
Produits divers de gestion (rbt Cholton frais de contrôle)	4 000,00	3 341,76	4 000,00	4 000,00
Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	478 305,07	423 826,79	568 305,07	606 876,50

En investissement, l'évolution des projets en cours permet de présenter les montants suivants :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total dépenses d'investissements	252 638,40	265 676,10	673 447,44	354 805,07
Total recettes d'investissements	50 000,00	39 246,77	40 000,00	40 000,00

La différence entre les dépenses et les recettes sera financée par les excédents antérieurs :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Investissement à financer	-202 638,40	-226 429,33	-633 447,44	-314 805,07
Report excédent exercice N-1	505 673,81	505 673,81	279 244,48	-54 202,96
Apport de la section fonctionnement			300 000,00	300 000,00
Excédent investissement cumulé	303 035,41	279 244,48	-54 202,96	-69 008,03
Excédent total	668 747,29	651 279,21	179 636,84	65 301,84

V. LE BUDGET ANNEXE POLE DE SANTE

Créé en 2022, ce budget a vu l'incorporation du bâtiment « maison de santé » en 2024, ce qui a généré des écritures comptables spécifiques.

Les travaux débutés en 2024 vont se poursuivre en 2025.

Les nouveaux locataires vont entrer dans les lieux progressivement.

Bilan du fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2024 voté	CA 2024 provisoire	BP 2025 envisagé
Charges à caractère général	85 565,99	47 374,39	61 860,00
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
Amortissements	0,00	0,00	0,00
Charges financières	20 000	10 290,58	19 785,00
TOTAL	105 565,99	57 664,97	81 645,00
<i>Recettes</i>	BP 2024 voté	CA 2024 provisoire	BP 2025 envisagé
Report n-1	89 386,17	89 386,17	114 768,43
FCTVA	0,00	813,54	0,00
Revenus de location + charges	80 000,00	81 723,69	239 678,43
TOTAL	169 386,17	171 923,40	354 446,86

Bilan en investissement :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	RAR 2024
Total dépenses d'investissements	1 266 900,99	121 408,21	206 563,90	1 000 553,70
Total recettes d'investissements	1 266 900,99	5 373,41		1 256 000,00

Les travaux se sont décalés en 2025, ce qui génère des restes à réaliser, à hauteur de 1 000 553€, qui sont financés par l'emprunt déjà souscrit, mais mobilisable de façon différée.

La différence entre les 2, environ 256 000€ financerait le complément d'investissement à inscrire en nouvelles dépenses.